

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL
ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE

Procès-verbal de la **0630^e** séance
tenue le **13 septembre 2021 à 13 heures**
par visioconférence

PRÉSENTS : la vice-rectrice aux partenariats communautaires et internationaux : Mme Valérie Amiraux ; la vice-rectrice aux affaires étudiantes et aux études : Mme Louise Béliveau ; le vice-recteur aux ressources humaines et aux affaires professorales : M. François Courchesne ; le vice-recteur à l'administration et aux finances : M. Éric Filteau ; le vice-recteur à la planification et aux communications stratégiques : M. Jean-François Gaudreault-DesBiens ; la vice-rectrice à la recherche, à la découverte, à la création et à l'innovation : Mme Marie-Josée Hébert ; le vice-recteur aux relations avec les diplômés et à la philanthropie : M. Michel Pecho ; les doyens : M. Frédéric Bouchard, M. Patrick Cossette, M. Carl-Ardy Dubois, Mme Sylvie Dubois, M. Shahrokh Esfandiari, Mme Nathalie Fernando, Mme France Houle, M. Michel Janosz, Mme Lyne Lalonde, Mme Pascale Lefrançois, Mme Christine Théorêt ; le directeur de l'École d'optométrie : M. Langis Michaud ; la directrice générale de la Direction des bibliothèques : Mme Stéphanie Gagnon ; les représentants du corps professoral : M. Dominic Arsenault, Mme Marie-Josée Aubin, M. Jean Barbeau, M. Francis Beaudry, M. Alexandre Beaupré-Lavallée, M. Jacques Bélair, Mme Chantal Bémour, M. Gérard Boismenu, Mme Marie-Claude Boivin, Mme Isabelle Brault, Mme Nathalie Bureau, M. François Champagne, Mme Juliette De Maeyer, M. Maximilien Debia, M. David Décary-Héту, M. Yvan Dumais, Mme Caroline Faucher, M. Jean-Sébastien Fallu, M. Jean-Yves Frappier, Mme Pierrette Gaudreau, M. Gilles Gauthier, M. Jonathan Goldman, Mme Julie Gosselin, M. Jean-Philippe Gratton, M. Yan Kestens, Mme Audrey Laplante, Mme Julie Lavoie, M. Jean Leclair, Mme Solange Lefebvre, M. Roger Lippé, M. Francisco A. Loiola, Mme Marie Lordkipanidzé, M. Ian Thomas MacDonald, Mme Amélie Maugère, M. Alain Moreau, M. Michel Morin, M. Christian Nadeau, Mme Josette Noël, M. Martin Papillon, Mme Danielle Pinard, M. Alexandre Prat, M. Michel Max Raynaud, M. Sylvain Quessy, Mme Phaedra Royle, M. Yvan Saint-Aubin, M. Samir Saul, M. Gilles Soulez, M. Mario Talajic, M. Jacques Thibodeau, Mme Isabelle Thomas, Mme Elvire Vaucher, M. Jesús Vázquez-Abad, Mme Bilkis Vissandjée ; les représentants du personnel enseignant : M. Pierre-David Desjardins, M. Kenneth George, Mme Françoise Guay, Mme Saleha Hedaraly, M. Frédéric Kantorowski, M. Philippe Lévesque-Groleau, M. David Lewis, Mme France Nolin, Mme Gyslaine Samson Saulnier, Mme Alice Tavares Mascarenhas ; un représentant du corps professoral des écoles affiliées : M. Steven Dufour ; les représentants des étudiants : Mme Asma Bouikni, M. Hadrien Chénier-Marais, Mme Kétura Daméus, Mme Catherine Dionne, Mme Sandrine Desforges, Mme Alexandra Gariépy, Mme Marie-Hélène Rivest, M. Alecsandre Sauvé-Lacoursière ; les membres indépendants : M. Pierre Simonet, Mme Nicole Trudeau ; les représentants du personnel : M. Nicolas Ghanty, Mme Amélie Glaude, Mme France Lebel, M. Yannick Tremblay ; les représentants des cadres et professionnels : Mme Chloée Ferland-Dufresne, Mme France Filion, M. Charles Gaudreau ; une observatrice : Mme Claire Benoit.

ABSENTS : les directeurs des écoles affiliées : M. Federico Pasin, M. Philippe A. Tanguy ; les représentants du corps professoral : M. Arnaud Duhoux, Mme Hélène Lebel, M. Jun Li, Mme Anne Marchand, Mme Monique Pagé, M. Julien Riel-Salvatore ; une représentante du personnel enseignant : Mme Liliette Michel.

EXCUSÉS : un doyen : M. Raphaël Fischler ; les représentants du corps professoral : M. Jocelyn Dubuc, M. Mathieu Lussier, M. Jean-François Masson ; les représentants du personnel enseignant : Mme Lise Marien, M. Paolo Spataro ; une représentante des cadres et professionnels : Mme Isabelle Daoust.

PRÉSIDENT : M. Daniel Jutras, recteur

PRÉSIDENTE DES DÉLIBÉRATIONS : Mme Claire Durand

SECRÉTAIRE : M. Alexandre Chabot

CHARGÉE DE COMITÉ : Mme Anne Mc Manus

COMPOSITION DE L'ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE

Nominations récentes

Professeurs de carrière ou professeurs sous octroi élus par l'assemblée de chacune des facultés

Faculté de médecine dentaire

M. Gilles Gauthier, professeur agrégé au Département de dentisterie de restauration de la Faculté de médecine dentaire.

Faculté de l'aménagement

Mme Isabelle Thomas, professeure titulaire à l'École d'urbanisme et d'architecture de paysage de la Faculté de l'aménagement.

École d'optométrie

Mme Elvire Vaucher, professeure titulaire à l'École d'optométrie.

Quatre membres élus parmi les cadres et membres du personnel professionnel, dont

Au moins un élu parmi les cadres et professionnels sur fonds spéciaux et de recherche

M. Charles Gaudreau, conseiller en communication au Vice-décanat exécutif de la Faculté de médecine

Fins de mandat

Aucun

AVIS DE DÉCÈS

Faculté de médecine

M. Brian George Bextion, professeur adjoint de clinique retraité au Département de psychiatrie et d'addictologie de la Faculté de médecine, décédé le 21 avril 2021.

M. Jean Davignon, professeur retraité au Département de médecine de la Faculté de médecine, décédé le 16 août 2021.

M. Jacques Gascon, professeur retraité au Département de médecine de la Faculté de médecine, décédé le 13 mai 2021.

M. Léo-Gilles Mathieu, professeur honoraire au Département de microbiologie, infectiologie et immunologie de la Faculté de médecine, décédé le 31 juillet 2021.

M. Maurice Parent, professeur retraité au Département de chirurgie de la Faculté de médecine, décédé le 11 juillet 2021.

Faculté des arts et des sciences

M. Richard Patry, professeur retraité au Département de linguistique et de traduction de la Faculté des arts et des sciences, décédé le 20 janvier 2021.

Faculté de pharmacie et Faculté des arts et des sciences

Mme Françoise Winnik, professeure retraitée de la Faculté de pharmacie et du Département de chimie de la Faculté des arts et des sciences, décédée le 13 février 2021.

À l'invitation du recteur, M. Daniel Jutras, l'Assemblée observe une minute de silence.

AU-0630-1 **ORDRE DU JOUR**
2021-A0021-0630^e-648

La présidente des délibérations invite le secrétaire général à faire rapport. M. Alexandre Chabot présente les points inscrits à l'ordre du jour de la séance, arrêté en fonction des décisions du Comité, consignées au document 2021-A0021-0630^e-648.

L'ordre du jour adopté se présente ainsi :

A. POINTS STATUTAIRES

1. Ordre du jour
2. Adoption des procès-verbaux
 - 2.1. Procès-verbal de la 0628^e séance tenue le 10 mai 2021
 - 2.2. Procès-verbal de la 0629^e séance extraordinaire tenue le 14 juin 2021
3. Affaires découlant du procès-verbal
4. Correspondance
5. Période d'information
 - 5.1. Rapport du recteur
 - 5.2. Information provenant d'autres membres de l'Assemblée
6. Période de questions

B. POINTS PRIVILÉGIÉS

7. COVID-19 : information et discussion
8. Rapport de la Mission du recteur sur la liberté d'expression à l'Université de Montréal
 - Discussion sur les recommandations
9. Rapport d'étape du Comité d'accompagnement de la planification
10. Élection d'un membre au Comité de nomination

11. Comité de nomination de l'Assemblée universitaire : Recommandations relatives à la nomination de membres à différents comités

11.1. Comité des différends : nomination d'un membre suppléant ou d'une membre suppléante aux autres membres

11.2. Comité de l'ordre du jour : nomination de trois membres de l'Assemblée universitaire

11.3. Comité de la recherche : nomination d'un étudiant ou d'une étudiante

11.4. Comité d'accompagnement de la planification stratégique : nomination d'un professeur ou une professeure membre de l'Assemblée universitaire et d'un membre parmi les cadres, professionnels et professionnelles de l'Assemblée universitaire

C. AFFAIRES SOUMISES POUR ÉTUDE

12. Prochaine séance : Le 4 octobre 2021, à 14 heures

13. Clôture de la séance

AU-0630-2 **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

AU-0630-2.1 **PROCÈS-VERBAL DE LA 0628^e SÉANCE TENUE LE 10 MAI 2021**

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée,

l'Assemblée universitaire adopte le procès-verbal de la 0628^e séance tenue le 10 mai 2021, tel que présenté.

AU-0630-2.2 **PROCÈS-VERBAL DE LA 0629^e SÉANCE EXTRAORDINAIRE TENUE LE 14 JUIN 2021**

La modification suivante est apportée au procès-verbal : la page 5, au troisième paragraphe, « le biais » est remplacé par « un billet ».

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée,

l'Assemblée universitaire adopte le procès-verbal de la 0629^e séance extraordinaire tenue le 14 juin 2021, tel que modifié.

AU-0630-3 **AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL**

Le secrétaire général dit n'avoir à faire état d'aucune affaire découlant.

AU-0630-4 **CORRESPONDANCE**

Le secrétaire général dit n'avoir à faire état d'aucune correspondance.

AU-0630-5 PÉRIODE D'INFORMATION

AU-0630-5.1 RAPPORT DU RECTEUR

Le recteur relate les principaux faits saillants de la période écoulée depuis la dernière réunion de l'Assemblée universitaire.

Du côté des admissions, en date du 9 septembre, on a constaté une légère baisse des nouvelles inscriptions de 2,1 % dans tous les cycles d'études, y compris à la FEP. On observe beaucoup moins de reports d'admission que l'année dernière (200 versus 900). Le nombre d'étudiants internationaux reste stable. Il y a encore un certain nombre de dossiers d'étudiants internationaux incomplets à cette date, un nombre qui n'est pas beaucoup plus élevé qu'à l'habitude. Les inscriptions totales sont stables, on constate une petite augmentation de 1 % pour tous les cycles. Il s'agit de chiffres provisoires et qui sont susceptibles de changer d'ici le 21 septembre, date limite d'abandon des cours sans frais.

Le mode hybride de travail se fait de manière plus progressive que prévu, la priorité étant d'appuyer les activités d'enseignement et de recherche et d'accompagner le retour de la communauté étudiante sur le campus. Pour les membres du personnel qui ne sont pas dans ce service direct à la communauté étudiante, le travail hybride sera implanté de manière tardive.

En ce qui concerne le télétravail, au cours de l'été il y a eu plusieurs rencontres avec les gestionnaires, des discussions sur le déploiement du télétravail et beaucoup d'efforts des TI pour soutenir la transition vers le travail en mode hybride. Un guide des meilleures pratiques touchant divers aspects du télétravail – communication à distance, droit à la déconnexion, conciliation travail-famille, civilité numérique, gestion du personnel à distance – est en cours d'élaboration. Beaucoup d'efforts ont été faits, sous la direction de Mme Tania Saba, dans la réflexion sur le passage au mode hybride du télétravail, tant du côté des politiques que des ressources nécessaires pour y faire face.

Le 31 août dernier, le recteur et la vice-rectrice Valérie Amiraux ont témoigné devant la Commission scientifique et technique indépendante sur la reconnaissance de la liberté académique dans le milieu universitaire et ont présenté la démarche de l'UdeM ainsi que l'énoncé de principes sur la liberté d'expression adopté par l'Assemblée universitaire le 14 juin dernier. Ils ont insisté sur la grande importance de préserver l'autonomie des universités, de ne pas s'engager dans une démarche de codification détaillée des pratiques en la matière et du caractère essentiel de la démarche universitaire à l'échelle locale. Les recommandations qui accompagnent cet énoncé seront discutées aujourd'hui par l'Assemblée, au point 9 de l'ordre du jour. Par ailleurs, le Comité de direction de l'UdeM a pris la décision d'adhérer au réseau international Scholars at Risk qui favorise l'accueil de chercheurs dont la liberté d'expression est menacée dans leur pays et dans leur institution. C'est une manifestation de l'engagement de l'UdeM envers la liberté d'expression en contexte universitaire dans un cadre international.

Les travaux sur la planification stratégique qui se sont poursuivis au cours de l'été ont permis d'identifier un énoncé de mission, de vision et de valeurs. Le tout sera soumis éventuellement à l'aval de l'Assemblée, qui aujourd'hui recevra le rapport d'étape du Comité d'accompagnement de la planification stratégique, au point 9 de l'ordre du jour.

Du côté du campus MIL, avec l'appui de l'UdeM, le Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys planifie la construction d'une école primaire face au pavillon des sciences et adossée à un futur parc. Le recteur souligne que les collègues et les étudiants de la Faculté de l'aménagement ont contribué à la réflexion et aux travaux sur l'aménagement de ce parc qui sera accessible à la fois aux élèves de l'école et à la population.

Le recteur mentionne ensuite diverses annonces de financement gouvernemental octroyé à l'UdeM qui ont eu lieu sur le campus de l'UdeM. Le 2 septembre, la ministre responsable de l'enseignement supérieur, Mme McCann, a annoncé 460 M\$ sur cinq ans à l'UdeM pour un plan en santé mentale et en réussite. À la mi-août, le député d'Outremont a annoncé 13,5 M\$ pour des travaux d'infrastructures dans plusieurs pavillons, essentiellement pour des travaux de rénovation touchant surtout

l'enveloppe extérieure. En juin dernier, lors d'une visite au campus MIL, le ministre des Finances et le ministre de la Santé du Québec ont annoncé 13 M\$ pour soutenir le projet Médicament Québec.

Dans la foulée de la nomination de Mme Marie-Claude Rigaud à la Cour supérieure du Québec, Mme Françoise Armand, professeure titulaire de la FSÉ, a été nommée secrétaire générale associée et prend la responsabilité de l'ÉDI et de Place aux Premiers Peuples.

L'installation *Terre d'accueil*, exposée dans le tunnel de la montagne reliant l'entrée de la station de métro Université-de-Montréal et le pavillon Roger-Gaudry, a été inaugurée en compagnie du ministre responsable des Affaires autochtones, M. Ian Lafrenière, et de M. Ghislain Picard, chef de l'Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador, dans le cadre de la journée nationale des Premiers Peuples.

Enfin, le recteur revient sur la panne d'électricité majeure qui a affecté le pavillon Roger-Gaudry. Les secteurs touchés ont été réalimentés samedi en fin de journée, soit près de cinq heures après le début de la panne. Quelques mesures de mitigation ont été mises en place pour maintenir certains équipements, dont des congélateurs à -80 °C. Cette panne a touché plusieurs équipes de recherche et les équipes de gestion ont été à l'œuvre dès la notification du bris de service et sont à revoir le processus de gestion d'incidents pour s'assurer que ces événements soient traités le plus rapidement et le plus efficacement possible. Cette panne a été causée par le bris d'un équipement interne au pavillon Roger-Gaudry plutôt que par Hydro-Québec.

Le recteur termine son rapport en mentionnant les membres de la communauté universitaire qui ont reçu des prix et des distinctions.

AU-0630-5.2 INFORMATION PROVENANT D'AUTRES MEMBRES DE L'ASSEMBLÉE

M. Fallu dit avoir constaté une erreur dans l'article de *UdeMNouvelles* annonçant l'adoption par l'Assemblée de l'énoncé de principes sur la liberté d'expression en contexte universitaire : il y est indiqué que « l'Assemblée a adopté l'énoncé de principes présenté dans le Rapport de la Mission du recteur sur la liberté d'expression en contexte universitaire », alors qu'il a plutôt été adopté suite à des amendements.

La présidente des délibérations rappelle qu'il y a eu des amendements amicaux qui n'ont pas fait l'objet d'un vote, donc qui ont été intégrés dans le document. Elle précise que l'on parle d'amendement lorsqu'il y a des amendements qui sont proposés et votés.

Mme Filion informe que deux professionnels de recherche de l'UdeM ont reçu un prix d'excellence des professionnelles et professionnels de recherche, Marie-Andrée Fallu, du Groupe de recherche interuniversitaire en limnologie et Sonia Lacouture, professionnelle à l'École vétérinaire de St-Hyacinthe. Elle invite tous les professeurs à inciter les professionnelles et professionnels à participer à ce concours l'an prochain.

Mme Pinard mentionne le décès de M. Gilles Pépin, professeur retraité à la Faculté de droit, décédé le 27 août 2021.

AU-0630-6 PÉRIODE DE QUESTIONS

M. Arsenault évoque un article paru dans *Le Soleil* la semaine dernière, qui faisait mention d'une rencontre entre la ministre McCann et les recteurs des universités québécoises au sujet, notamment, d'une bonification du financement universitaire pour des domaines qui répondent aux besoins du marché du travail. Il annonce qu'il a fait parvenir une résolution à ce sujet qu'il souhaiterait soumettre à l'Assemblée universitaire ultérieurement. Il rappelle l'inquiétude qu'avait suscitée chez les professeurs en arts, lettres et sciences humaines, entre autres, le projet du gouvernement, en 2020, de transformer le Programme

d'expérience québécoise en faveur de domaines jugés en demande par le marché du travail. Il évoque par ailleurs une étude menée en décembre 2019 qui montrait que le fait de modifier la grille de financement des programmes universitaires avec des codes CAF crée un déplacement des étudiants des domaines des sciences humaines vers des domaines du génie plus payants pour les universités. Il demande au recteur s'il peut assurer que l'UdeM est une université qui touche à tous les domaines et qu'il va porter sa voix à ses collègues recteurs et rectrices quant à la nécessité que les éventuelles enveloppes ciblées soient accompagnées d'une garantie de maintenir le financement dans toutes les disciplines et que cela ne crée pas de creux dans plusieurs domaines disciplinaires.

Le recteur dit partager le sentiment de M. Arsenault quant à la vision humaniste de l'Université et quant à la nécessité de soutenir l'ensemble des disciplines. Sans dévoiler le contenu de la réunion privée entre le premier ministre, la ministre McCann et les membres du BCI, il n'a pas relevé qu'il y avait un plan de révision du financement universitaire dont on a évoqué la teneur dans les communications médiatiques. Il croit à l'importance de préserver l'ensemble des programmes des sciences humaines et se dit sensible aux effets dangereux des reconfigurations des modalités de financement des disciplines dans une perspective instrumentaliste. C'est un discours qu'il porte depuis sa nomination dans toutes les instances auxquelles il participe.

M. Filteau précise que les CAF reflètent les coûts de formation associés à la discipline. Il est vrai que le gouvernement fait des programmes ciblés, mais les CAF ne sont pas dans ce cadre. Par exemple, lors de la révision des CAF, la discipline musique, entre autres, a bénéficié d'une hausse de sa variable de financement.

M. Arsenault demande au recteur si, dans le cadre de ces discussions, il a eu l'impression qu'il y avait un lien avec la réforme de la stratégie québécoise sur la recherche et l'innovation.

Le recteur confirme que ce n'est pas le cas. Il rassure que la réaction de tous les chefs d'établissement auxquels il a parlé était que cette référence était anecdotique et que tous sont engagés dans une conception humaniste qui favorise le maintien de l'ensemble des disciplines, ce qui, estime-t-il, fait la force d'une université.

M. Gratton revient sur la panne majeure, mentionnée par le recteur dans son rapport, survenue dans le pavillon Roger-Gaudry le 4 septembre dernier. Il déplore l'absence de réponse de la DPS à cette panne, laquelle est symptomatique de la désuétude des infrastructures dans ce pavillon qui a empêché la sécurité d'alerter les chercheurs qu'il y avait une panne dans leurs laboratoires. Les étudiants et employés qui étaient présents ont dû faire des branchements électriques à haut voltage sans aide, déplacer des congélateurs à -80 °C dans les corridors pour trouver des prises d'urgence. La DPS ne semblait pas au courant qu'il y avait des infrastructures de recherche. La désuétude du pavillon Roger-Gaudry rend impossibles une réponse coordonnée et un suivi de la sécurité des gens qui y travaillent. Il demande s'il y a un plan à court terme pour alerter les chercheurs que leurs laboratoires manquent de courant et pour coordonner une réponse d'urgence. Et à long terme, est-ce qu'il y a un plan pour rehausser les infrastructures pour la recherche dans ce pavillon, infrastructures qui actuellement ne sont pas propres à faire de la recherche de calibre international ?

M. Filteau précise que cette panne est survenue au cours de la fin de semaine alors que l'effectif est réduit. Cependant, il est faux de dire qu'il n'y a pas eu de réponse. Des lacunes dans l'organisation ont été identifiées relativement à l'équipe de sûreté, mais l'équipe des mesures d'urgence est intervenue rapidement ; les électriciens internes ont été mobilisés pour rebrancher le courant qui est revenu après quelques heures. Le réseau électrique de l'Université présente une désuétude, mais des travaux de mise à niveau sont effectués progressivement chaque année. Dans le cas de cette panne, c'est un dégât d'eau qui a causé une interruption par un court-circuit qui a entraîné la mise hors fonction du transformateur. On va se pencher sur des mesures d'atténuation pour les pannes qui ne relèvent pas d'Hydro-Québec et chercher des solutions alternatives pour protéger les infrastructures de recherche, notamment celles qui sont fragiles, par exemple les réfrigérateurs à -80 °C. Pour ce qui est de la communication avec les personnes, le système d'alerte sera revu rapidement pour corriger le tir et

permettre d'aviser les chercheurs. Enfin, il rappelle que des travaux sont entrepris pour rénover tout le côté est du pavillon Roger-Gaudry.

Sur ce sujet, considérant ce qui a été dit sur les problèmes de sécurité, de vétusté du bâtiment et de salubrité, M. Thibodeau demande si la direction de l'Université croit toujours qu'il y a un futur à moyen et long termes pour la recherche de haut calibre de type laboratoire humide au pavillon Roger-Gaudry.

Le recteur confirme que oui. Il estime que l'on peut faire une réaffectation intelligente du pavillon Roger-Gaudry à court et à moyen termes avec les investissements à venir pour maintenir des activités de recherche de haut calibre. Comme mentionné par M. Filteau, le problème qui s'est manifesté n'était pas lié à la vétusté, mais plutôt à un dégât d'eau. Les établissements d'enseignement supérieur sont presque tous affectés par ce problème de bâtiments qui nécessitent des rénovations.

Mme Bémour demande à M. Filteau si des vérifications de la qualité de l'air sont prévues à court terme dans les locaux du pavillon Liliane-de-Stewart – des étudiants, des enseignants et des membres du personnel manifestent de l'inquiétude à cet égard.

M. Filteau indique que des tests ont été faits au mois de mars dans quatre pavillons, incluant le pavillon Marguerite-D'Youville, et seront refaits au début du mois d'octobre. Des tests seront également faits dans le côté ouest de pavillon Roger-Gaudry. À l'UdeM, la ventilation mécanique est davantage la norme que l'exception, 90 % des salles de cours sont couvertes par une ventilation mécanique. Les 10 % restants sont des locaux avec fenêtres qui sont tenues ouvertes pour assurer une aération, conformément aux directives émises. Depuis le début de la pandémie, on ventile avec 100 % d'air frais. De plus, des mesures préventives, comme les changements de filtres, sont appliquées. On ne peut se comparer à la situation dans les écoles primaires.

Mme Laplante présente une question à Mme Hébert. Comme plusieurs de ses collègues, elle déplore la vétusté des systèmes du CRSH, notamment pour les demandes de subvention, qui fait que beaucoup de professeurs éprouvent des problèmes dans l'utilisation de ces systèmes. Elle demande qui peut offrir un soutien dans ce cas, soulignant que les réponses des organismes subventionnaires ne sont pas toujours adéquates. D'autre part, elle a cru comprendre que le BRDV avait des ressources limitées pour offrir le soutien technique à cet égard. Deuxièmement, elle demande si l'Université fait des pressions auprès des conseils subventionnaires pour une mise à jour de ces systèmes.

Mme Hébert indique que des représentations sont faites régulièrement auprès des conseils subventionnaires à différents niveaux. Notamment, au cours de la dernière année, le recteur et elle-même ont rencontré les présidents de conseils subventionnaires. En ce qui concerne le BRDV, elle informe qu'il y a maintenant deux directions pour les subventions, une pour les subventions régulières pour s'assurer de donner tout l'appui à la communauté de recherche, et une direction pour les grands projets. Le BRDV veut être informé des difficultés rencontrées avec les outils qui sont fournis par les conseils de recherche ; elle invite donc à communiquer avec les conseillers du BRDV à ce sujet. Enfin, le Centre d'expertise numérique pour la recherche de l'Université est une autre ressource qui peut donner de l'appui aux équipes de recherche.

M. Lippé présente une question en lien avec la stabilité du système d'électricité au pavillon Roger-Gaudry et l'impact sur les laboratoires. Il demande si, plutôt que de faire appel à des pieuvres de fils électriques, on pourrait faire appel à des systèmes de prises électriques d'urgence prébranchées reliées au système alternatif des génératrices. Deuxièmement, en plus d'avoir un système d'alerte généralisé, est-ce qu'il serait possible d'avoir des alertes individuelles, par exemple avec des sondes dans chaque congélateur, comme au centre de recherche du CHU Sainte-Justine, qui envoient des alertes aux équipes de recherche ?

M. Filteau confirme qu'il y a déjà un système de prises d'urgence reliées à la génératrice ; ce système est activé lorsque la panne provient d'Hydro-Québec. La panne en question n'était pas liée à Hydro-Québec, mais à un dégât d'eau, ce qui fait que les génératrices n'ont pas démarré. On va se pencher

sur des solutions palliatives pour répondre à ce type de situation. Les pieuvres ont été installées pour permettre de se brancher à des prises où il y avait encore du courant, il s'agit d'une mesure d'urgence. Par ailleurs, le système d'information sera revu rapidement pour assurer une communication avec les chercheurs. Enfin, il dit prendre note de la suggestion pour la sonde ; on verra si cela pourrait être implanté en même temps.

La présidente des délibérations avise que l'Assemblée a épuisé le temps imparti à la période de questions. Elle reçoit une dernière demande d'intervention.

M. Arsenault indique que son département a reçu 135 étudiants cette session pour le programme contingenté en cinéma qui est limité à 100 étudiants. Une situation qui entraîne des complications importantes, par exemple pour l'accès à des salles de montage et autres ressources. Et ce, dans le contexte de la refonte en cours en vue de baisser les admissions à 80. Que faire pour s'assurer que ces maximums ne soient pas dépassés à l'avenir ?

M. Bouchard explique qu'il s'agit d'une erreur ponctuelle. L'accès à des espaces et aux infrastructures représente un défi pour toutes les unités, plusieurs programmes enregistrant des hausses marquées. Pour les thématiques de création en général, la direction de la Faculté a amorcé des discussions avec le rectorat pour voir comment redéployer les espaces afin d'offrir plus d'espaces et d'infrastructures pour ce secteur qui a des besoins particuliers.

Mme Béliveau indique qu'elle n'était pas au courant de cette situation. Mais elle assure que le nombre d'étudiants auxquels l'Université fait une offre est déterminé après entente avec les unités académiques. On se base sur un historique du nombre d'étudiants qui ont accepté les offres de l'Université ; il peut y avoir une petite variation, mais pas de l'ampleur de celle mentionnée.

AU-0630-7 **COVID-19 : INFORMATION ET DISCUSSION**

Le recteur tient d'abord à rappeler que la formation des étudiants est au cœur de la mission de l'Université, que tous ont la responsabilité partagée d'assurer l'excellence en enseignement, y compris l'innovation pédagogique, par exemple avec le meilleur usage de l'enseignement hybride. Il est d'avis que l'expérience universitaire se vit essentiellement sur le campus dans l'action et l'interaction avec le personnel enseignant. La priorité, ce trimestre, a été de tout mettre en œuvre pour favoriser l'accès au campus dans une perspective sécuritaire. Il se dit très heureux du retour des étudiants sur le campus, observant que, dans l'ensemble, la rentrée s'est faite de manière sereine, malgré certains ajustements qui ont été requis. Il dit comprendre qu'il est normal et compréhensible que certaines personnes soient inquiètes, considérant le contexte sanitaire actuel. Il tient à rassurer que la direction continue de suivre la situation de près et s'efforce de prendre des décisions qui apparaissent les meilleures pour la communauté de l'Université.

Par ailleurs, en ce qui concerne la rentrée, plusieurs mesures sanitaires sont prises pour prévenir les contaminations sur le campus, notamment : le port du masque obligatoire est requis en toute circonstance, une mesure annoncée avant que le Ministère ne l'impose ; des mesures de distanciation physique ; des efforts de sensibilisation par des brigades étudiantes et par des agents de la prévention de la sécurité qui veillent également à s'assurer du respect des mesures sanitaires. Concernant la ventilation, outre ce qui a été mentionné précédemment par M. Filteau, des tests additionnels qui étaient prévus en décembre seront réalisés au début octobre. Enfin, plusieurs unités ont accepté de décaler l'heure de début des cours du matin.

Sur la vaccination, il a exprimé son sentiment que l'UdeM est en droit de s'attendre à ce que les membres de sa communauté aillent chercher la double vaccination, ce qu'il estime être un devoir moral et civique dont on doit s'acquitter. Le taux de vaccination des étudiants de l'UdeM, tel que mesuré par le MES, est de près de 90 %. Celui du personnel n'est pas connu, mais comme ces personnes appartiennent généralement aux groupes d'âge de la population qui a bien répondu à la campagne de vaccination, on estime que le chiffre est à peu près de la même hauteur.

En collaboration avec la Santé publique, l'UdeM a organisé des cliniques de vaccination au campus Laval et au campus de la montagne. Enfin, il y a plusieurs secteurs autour de l'Université où la vaccination est obligatoire : les résidences, les équipes de sports d'élite des Carabins, des membres de la communauté universitaire qui travaillent dans les cliniques de santé humaine ou qui font des stages dans le milieu de la santé, et d'autres activités para-académiques sur le campus. Considérant qu'une forte proportion de la communauté universitaire est déjà vaccinée, la direction de l'Université a décidé de ne pas imposer pour l'instant la vaccination obligatoire, suite à une consultation informelle auprès d'experts de plusieurs disciplines.

Concernant la gestion des cas positifs de COVID-19 à l'UdeM, il rappelle le processus qui a été évoqué lors de séances antérieures, lequel est mené par la Direction de la Santé publique de Montréal en collaboration avec le DSP. Le site Web de l'Université rapporte le nombre de cas positifs : en date du 4 septembre, il y avait 6 cas, ce qui est très peu sur l'ensemble de la population universitaire. Toutes ces mesures contribuent à faire de l'UdeM un espace aussi sécuritaire que possible et il importe, pour maintenir cet état, que les mesures soient respectées à la fois sur le campus et dans la vie de tous les jours.

M. Saul mentionne que l'on est heureux que ceux qui souhaitent enseigner en présentiel puissent le faire. Cependant, on ne comprend pas pourquoi le distanciel est interdit à ceux qui le souhaitent en raison des risques reliés à la pandémie, au variant Delta et à la quatrième vague. Il demande au recteur pourquoi l'on a exclu la liberté de choix pour les professeurs et les chargés de cours qui le demandaient.

Le recteur rappelle qu'avant la pandémie les professeurs pouvaient faire le choix d'enseigner en mode hybride ou présentiel, cependant ils ne le faisaient pas dans un cadre d'entière liberté. Ils le faisaient dans le cadre de l'organisation des programmes pour des considérations de nature pédagogique et liées à la gestion optimale de la qualité de l'enseignement au bénéfice des étudiants. Il réitère qu'il croit à l'innovation pédagogique, mais que le mode hybride est un mode qui n'est pas abandonné à la liberté de chacun des professeurs en fonction de leurs préférences personnelles et de leurs inquiétudes personnelles en lien avec la COVID, soulignant que cette liberté n'existait pas auparavant et donc n'a pas été retirée, comme le suggère M. Saul. Il rappelle que le trimestre du printemps a été organisé en fonction des objectifs pédagogiques des programmes de formation et des étudiants. Les directions des facultés et les services ont travaillé ensemble pour assurer un maximum d'activités en présentiel au bénéfice des étudiants. La direction a entendu les inquiétudes des professeurs ainsi que les préoccupations des étudiants qui souhaitent un retour au présentiel, enfin on a consulté les experts de divers secteurs, puis on a opté pour une rentrée en présentiel encadrée par un ensemble de mesures sanitaires strictes.

M. Saul souligne que la question portait sur les professeurs qui avançaient comme explication de leur volonté du distanciel la pandémie, le variant Delta et la quatrième vague. Ces demandes ont été systématiquement refusées, il estime qu'il y a contrainte. Sa question est pourquoi il y a une contrainte.

Le recteur indique qu'il y a possibilité d'accommodement pour les professeurs qui ont des raisons médicales. Il y a des personnes dont l'état de santé personnel fait en sorte qu'elles ne peuvent pas être présentes sur le campus. Il réitère que ce n'est pas possible d'envisager la gestion de programmes dans une université qui se définit d'abord comme une université où l'expérience universitaire se vit sur le campus, et qu'il n'est pas possible de laisser au choix personnel des membres du personnel enseignant, pour des motifs qui tiennent à leurs préférences relatives à la situation sanitaire, de choisir un mode d'enseignement qui s'éloigne du présentiel.

M. Fallu demande au recteur pourquoi mettre en place une directive sans consultation transparente qui porte atteinte, voire bafoue, le droit à un consentement libre à recevoir une intervention médicale comportant des risques pour les chercheurs, étudiants et auxiliaires de recherche qui doivent effectuer leur travail, c'est-à-dire le vaccin obligatoire pour les recherches en personne. Alors que les participants aux recherches sont en mesure de fournir un consentement libre et éclairé, le tout sachant que probablement plus de 90 % des chercheurs sont vaccinés et qu'un nombre non négligeable ont des exemptions médicales ou religieuses et sachant aussi que les risques de contamination sont comparables pour les personnes vaccinées ou pas, en plus du caractère qui lui semble disproportionné de cette directive

et qui n'est pas para-académique. Il demande si cela n'introduit pas *de facto* un biais entre les méthodes de recherche et les disciplines.

Mme Hébert indique que dans le contexte de difficultés sanitaires liées à la pandémie, il y a des adaptations dont on doit tenir compte pour s'assurer de pouvoir continuer les activités de recherche de manière rigoureuse, et ce, en minimisant les risques pour les participants à la recherche et aussi pour la société. D'avoir exigé le statut sanitaire des participants à la recherche aurait entraîné des enjeux méthodologiques ou même d'exclusion de certains participants à la recherche qui ne peuvent pas être vaccinés, comme les moins de 12 ans. Ces activités touchent l'ensemble de nos secteurs de recherche. Cette directive s'est exprimée dans un contexte d'une quatrième vague et sera réévaluée sur une base régulière tant par le comité de direction, que par le système de gouvernance qui a été mis en place et en lien avec les directives des autorités sanitaires.

M. Fallu demande pourquoi ne pas faire cela de manière transparente en consultant l'ensemble de la communauté.

Mme Hébert indique que les directives seront discutées avec le Comité de reprise des activités de recherche. Cela sera fait en toute transparence et selon l'évolution de la situation.

Mme Guay fait part que plusieurs chargés de cours qui ont des problèmes de santé, notamment des personnes immunosupprimées ou qui sont conjoints d'une personne immunosupprimée, ont eu des réponses de la DRH qui faisaient preuve de peu d'ouverture à considérer leur situation. Elle souhaiterait plus d'ouverture de la DRH pour les personnes qui ont des problèmes de santé. Par ailleurs, on lui a rapporté l'existence d'un double standard pour le choix des activités en présentiel ou à distance. Ainsi, aux cycles supérieurs, des professeurs qui ont des petits groupes font des activités à distance, alors qu'au premier cycle, où l'on retrouve des grands groupes et où se retrouvent davantage les chargés de cours, les activités se donnent en présence.

En ce qui concerne la question des cours ou séminaires, M. Bouchard, qui dit ne pas savoir de quels cas précis il s'agit, indique qu'il y a certains cours, où il y avait une grande proportion d'étudiants internationaux qui étaient en retard, où il a été déterminé, pour les premières séances, d'adapter les modalités. Il suggère d'en parler à la direction du département pour s'assurer de l'équité des formations.

M. Courchesne précise que les demandes d'accommodement pour des fins médicales sont bien accueillies par la DRH, notamment pour les chargés de cours. Des demandes ont été reprises et des accommodements mis en place. Le nombre de personnes visées témoigne que l'accueil de la DRH est plutôt bon.

Mme Lavoie mentionne que les étudiants suivent bien les consignes sanitaires à l'intérieur des salles de cours. Cependant, elle a remarqué qu'ils les suivent moins à l'extérieur des cours, particulièrement pendant l'heure du midi, les étudiants ont tendance à se regrouper et à se rapprocher sans tenir compte des mesures touchant les espaces assignés et identifiés. Pour éviter la propagation sur le campus, elle suggère que la DSP soit davantage présente pour aviser les étudiants de respecter les mesures sanitaires, selon la directive qui a été diffusée.

M. Filteau indique que des directives ont été énoncées à cet égard, du personnel supplémentaire a été engagé, en plus des brigades étudiantes qui font de la sensibilisation. Il est difficile cependant de contrôler tout le monde. Par ailleurs, il invite à signaler les cas de personnes qui font vraiment fi des règles à la DSP ; le cas échéant, des mesures disciplinaires pourraient être appliquées.

En tant que représentant syndical du personnel de soutien, M. Ghanty se dit étonné d'apprendre à l'Assemblée universitaire que la vaccination est obligatoire dans les cliniques, qui comptent des membres du personnel de soutien, et ne pas avoir reçu d'avis que cette directive avait été émise. De plus, selon les directives émises par le gouvernement du Québec, les intervenants doivent se conformer à ces exigences lorsqu'ils sont en contact avec les patients, les médecins et les professionnels qui travaillent dans la clinique, ce qui n'est pas toujours le cas du personnel de soutien. Il estime que l'on s'éloigne du

message du recteur émis le 25 août qui disait que chaque personne avait le choix entre recevoir le vaccin ou ne pas recevoir le vaccin et en subir les conséquences négatives, lesquelles touchent à la privation d'accès à certains privilèges, biens ou services. On se retrouve dans une situation où les membres dans les cliniques qui ne sont pas vaccinés seront suspendus sans solde. Il estime que ceci n'est pas une privation d'accès à certains privilèges, biens ou services, mais plutôt une limitation du droit de gagner sa vie. Il souhaite savoir quelles sont les directives émises par l'Université et si des avis ont été envoyés aux différents syndicats.

Le recteur indique que la pratique qui a été adoptée depuis un an est que, pour les informations de cette nature, tous les communiqués, incluant celui émis sur ce sujet, sont envoyés à toutes les organisations syndicales de l'Université avant qu'ils soient communiqués à la communauté plus largement. À moins d'une erreur, cela a dû être fait à ce sujet. Deuxièmement, il est vrai qu'à certains égards ce que l'UdeM a mis en place va plus loin que les règles sanitaires imposées par le gouvernement. Par exemple, dans les résidences, on a exigé que les étudiants puissent faire valoir la double vaccination alors que ce n'est pas une mesure imposée par le gouvernement. Il pense que la plupart des membres de la communauté de l'Université apprécient que l'Université conserve son autonomie par rapport aux autorités gouvernementales pour aller plus loin quand la situation l'impose.

M. Courchesne indique que la diffusion d'un communiqué précis concernant les modalités de mise en œuvre de la vaccination obligatoire dans les cliniques de santé humaine n'a pas encore été faite et avant qu'elle le soit, elle le sera auprès des syndicats concernés. Il rappelle par ailleurs qu'avant d'appliquer les sanctions, comme la suspension sans solde, il y a un ensemble de mesures intermédiaires qui seront examinées et qui peuvent être appliquées.

M. Ghanty fait état d'un courriel daté du 1^{er} septembre en provenance d'une gestionnaire à des membres de son accréditation au sujet des directives émises par l'UdeM en regard de l'exigence de la vaccination obligatoire dans les cliniques, et dont le syndicat n'a pas été informé. Une relance a été faite pour demander de se conformer à cette exigence au plus tard le 15 octobre, sans quoi la conséquence serait une suspension sans salaire. Il réitère que son organisation syndicale n'a reçu aucune communication sur la vaccination obligatoire et il demande que la situation soit corrigée.

M. Courchesne précise qu'aucune directive n'émane de la direction ou du vice-rectorat des ressources humaines concernant les modalités d'application en clinique ; cela n'a pas été fait. Il y a eu des échanges verbaux, d'où découle peut-être cette communication. Dans l'éventualité où il y aura une directive, elle sera communiquée aux syndicats visés avant d'être diffusée largement à la communauté.

Sachant que le variant Delta est plus contagieux, que des éclosions peuvent avoir lieu à l'extérieur de l'Université, mais pourraient se transmettre dans l'Université, Mme Hedaraly demande quelle est la stratégie de l'Université quant à la publication d'un guide de repli permettant aux enseignants et aux étudiants de prendre les mesures appropriées.

Le recteur rappelle que la gestion des cas positifs et éventuellement des éclosions se fait par la DRSP de Montréal, ce qui inclut dans une certaine mesure les éléments d'un plan de repli décrivant des mesures à prendre. Sur la nécessité d'un repli complet des activités de l'Université dans l'éventualité d'une vague importante, le VRAÉÉ travaille à un tel plan qui serait mis en place si nécessaire. Au vu de la situation actuelle, il ne lui semble pas que cela soit une éventualité.

Mme Béliveau ajoute qu'il y a eu plusieurs plans au cours de la dernière année qui variaient en fonction des paliers. Ces plans ont été mis à jour et d'autres ont été développés pour répondre à diverses situations, ceux-ci peuvent se déployer rapidement si besoin.

Mme Hedaraly demande si on a l'intention de communiquer ces plans et si les tests sur le CO² seront communiqués, incluant la méthodologie.

Le recteur confirme que les résultats des tests de CO² seront communiqués.

Mme Béliveau indique que les plans sont disponibles, mais une petite mise à jour doit cependant être faite.

M. Filteau indique que les rapports des tests sont très explicites sur la méthodologie.

Mme Rivest souligne que le retour sur le campus est bien accueilli par la communauté étudiante de la FAÉCUM ; les associations étudiantes ont rapporté que c'est un soulagement de retrouver le campus, les salles de classe et les collègues de classe pour briser l'isolement ressenti dans les derniers mois. Dans un contexte où des ajustements sont requis, on souligne aussi l'importance de maintenir une bonne communication auprès de l'ensemble de la communauté universitaire pour l'informer des directives à cet égard.

M. Desjardins mentionne qu'une étudiante dans son premier cours s'est autodéclarée par courriel comme étant positive. Il rapporte qu'à l'arrivée dans la salle de classe pour donner son cours, dans un local sans fenêtres d'une capacité de 51 personnes, il a constaté que la majorité des personnes ne portaient pas leur masque, étant en train de manger. Suivant la directive mentionnée par le vice-recteur Filteau, il a appelé la DSP, a mentionné la capacité de la salle et que 90 % des personnes ne portaient pas de masque. On lui a répondu qu'il n'était pas le seul dans cette situation en lui souhaitant bonne chance, ce qu'il a trouvé déplacé. Par ailleurs, il dit n'avoir vu aucune brigade étudiante au cours de cette journée ni surveillant ou agent de sécurité. Il demande si l'Université a des mesures supplémentaires de contrôle des étudiants et des personnes dites autodéclarées pour qu'elles ne se présentent pas dans les pavillons. Quels moyens l'Université fournit-elle aux employés pour leur permettre de sentir qu'ils exercent leur travail dans un contexte sécuritaire ?

M. Filteau indique que la réponse mentionnée n'est pas acceptable et il invite M. Desjardins à lui transmettre l'information de manière confidentielle. Pour ce qui est de la personne autodéclarée, il rappelle que la gestion des cas positifs et des éclosions est prise en charge par la DSP en lien avec la DRSP de Montréal.

M. Arsenault fait part de la situation d'un collègue qui doit donner une conférence à l'extérieur cet automne et qui, devant s'absenter de son cours, a demandé à son département à donner une séance à distance. Selon l'expérience rapportée, il semble que le processus d'autorisation est soumis à divers contrôles et demandes de justification sous prétexte que la session se tient en présentiel, ce qui brime le travail des professeurs en ce qui a trait aux activités de rayonnement, de recherche et de perfectionnement, et pénalise la carrière. Il demande des explications à ce sujet.

Le recteur note que les dernières questions réfèrent à des cas individuels. Il observe qu'il est difficile dans le cadre de l'Assemblée de répondre à des questions portant sur des cas individuels et se demande si ce qui est décrit est un comportement généralisé. Il estime que le jugement doit s'exercer sur des enjeux comme ceux-là. Il assure qu'il n'y a pas de directive de la direction générale d'une obligation du présentiel dans une perspective qui s'éloignerait des pratiques en matière académique telles qu'elles s'appliquaient auparavant.

M. Courchesne précise que ce à quoi fait allusion M. Arsenault sont des directives émises il y a huit mois concernant les déplacements à l'international pour le personnel, incluant les professeurs, si un déplacement n'était pas jugé essentiel. Il y a possibilité d'autoriser les déplacements, notamment dans les cas où un refus aurait pour effet d'entraver la carrière ou la progression des études. La possibilité de refuser existe. Sur la question de l'enseignement au cours de la présente période, on favorise que des mesures autres que celle de l'enseignement à distance soient étudiées avant d'être accordées.

M. Champagne demande s'il y a encore des discussions sur la possibilité de reconsidérer la vaccination obligatoire pour les étudiants et l'ensemble des membres de la communauté universitaire. Étant donné que l'Université peut aller plus loin que les directives gouvernementales, et qu'il y a une volonté partagée par beaucoup de personnes de revenir vers un enseignement en présentiel, la vaccination obligatoire lui semble être une question qui doit être rediscutée. De plus, contrairement à ce qui est écrit

dans le mémo récent du recteur, la littérature semble assez unanime que dans un contexte d'éducation la vaccination obligatoire est une mesure très efficace pour augmenter le taux vaccinal.

Le recteur indique que la question se pose tous les jours. Pour l'instant, ce n'est pas la volonté de la direction d'imposer la vaccination obligatoire, mais cela pourrait changer. Cet enjeu est réévalué très fréquemment. Les consultations qu'il a faites avant que la décision soit annoncée suggéraient qu'il y a consensus sur les grands bénéfices de la vaccination, et c'est un sentiment qu'il partage. Comme il le mentionnait, l'Université est en droit de s'attendre à ce que tous les membres de sa communauté soient vaccinés. Par ailleurs, la décision se prend en fonction d'une évaluation des coûts et des bénéfices. Les avis sur les avantages et les inconvénients dépassent largement la perspective médicale, par exemple les perspectives sociologique, historique, etc., comportent des éléments qui pointent dans l'autre direction.

M. Morin observe que, généralement, les mesures de protection sont bien respectées. Cependant,

à la lumière des commentaires précédents, n'y aurait-il pas lieu de réévaluer en priorité les risques qui se posent quand les étudiants peuvent s'asseoir ensemble et enlèvent leur masque pour manger ? De plus, est-ce que les installations sont suffisantes ?

M. Filteau indique que les espaces pour manger sont insuffisants lorsqu'on doit respecter une distance de deux mètres. C'est pour cette raison que l'on a ouvert les salles de cours aux étudiants pour le repas. Une surveillance est exercée, mais il est difficile de faire respecter les distances partout sur le campus.

M. Georges indique que le recteur a raison de noter que les cas qui ont été rapportés dans les dernières interventions sont des cas individuels. Par contre, les références ont été faites à des cas individuels dans trois départements différents. Il demande si l'on ne devrait pas prendre les moyens pour mesurer l'étendue de ce phénomène et voir s'il y en a d'autres. Il lui semble que c'est la responsabilité de l'administration de mesurer l'étendue de situations qui sont anormales.

Le recteur estime qu'il s'agit d'une excellente suggestion. Les doyens seront consultés à ce sujet.

Mme Laplante connaît beaucoup de collègues et d'étudiants qui sont très heureux de se retrouver en présence cet automne et elle comprend bien que la situation de l'enseignement à distance a créé beaucoup de troubles de santé mentale chez les étudiants et aussi chez les professeurs. Ceci dit, elle trouve difficile d'entendre parler de la détresse des étudiants et ensuite de parler de ce que vivent les professeurs comme n'étant que des inquiétudes. Plusieurs professeurs sont âgés, d'autres ont des proches qui sont vulnérables, ces situations ne sont pas prises en compte. Il y a également le cas des salles qui ne sont pas suffisamment ventilées, et d'autres salles qui sont sous la responsabilité des facultés et des départements qui ne sont pas prises en compte dans le décompte présenté par M. Filteau. Donc que l'on doute de la qualité de l'air ou parce qu'un groupe d'étudiants mangent et ne portent pas le masque dans une salle de classe sont des situations qui peuvent créer beaucoup d'anxiété. Qu'est-ce que la direction fait pour tenir compte de la détresse de ces professeurs ?

M. Filteau précise que les salles X et Y de même que les salles facultaires sont comptabilisées dans la liste des 400 salles. Les seules salles qui ne sont pas incluses dans cette liste sont les salles d'APP en médecine, cependant la plupart sont ventilées naturellement et la Faculté de médecine a été informée de manière spécifique.

Le recteur réitère que l'anxiété et la détresse se vivent dans le campus à des niveaux variables et doivent être prises en compte. Il réitère que lorsque des collègues enseignants demandent de pouvoir enseigner à distance pour des motifs hors de contrôle et temporaires, y compris des motifs médicaux, ils doivent être pris en compte. Il fait confiance à la direction des départements et des facultés pour gérer ces situations comme elle le faisait avant la pandémie. Ce qui reste c'est l'anxiété de certains enseignants qui est liée à leur lecture de la situation sanitaire. Il y a un effort pour gérer les cas particuliers et les situations hors de contrôle d'un enseignant intelligemment, mais de laisser le libre choix à

l'enseignant ne permet pas d'organiser un programme de manière cohérente et d'assurer aux étudiants un enseignement en présentiel dans une proportion suffisante.

Mme Laplante indique qu'à sa connaissance il n'y a pas eu d'accommodements offerts aux enseignants âgés ou qui ont un proche vulnérable, alors que leurs inquiétudes sont réelles et valides et n'ont pas été prises en compte.

Le recteur dit ne pas vouloir nier la réalité des situations d'anxiété décrites, mais il y a des objectifs institutionnels à maintenir et il y a un effort d'équilibrer les accommodements dans de telles situations.

M. Bouchard remercie la Santé publique d'avoir reconnu la nature essentielle des activités universitaires et le rôle que joue la présence sur le campus, et d'accompagner l'Université pour que cela soit fait de manière sécuritaire. Il profite de l'occasion pour remercier tous les professeurs et chargés de cours et tous les membres du personnel pour la rentrée exigeante et confrontante qui se passe relativement bien. Il estime que les échanges à l'Assemblée universitaire sont garants de ce succès : tous essaient de réagir de bonne foi et en meilleure connaissance de cause, et ces échanges permettent d'éclairer la réalité sur le terrain.

M. Fallu dit avoir apprécié les explications du recteur sur la question du vaccin obligatoire. Il est vrai que la science dit que le vaccin obligatoire permet d'augmenter le taux vaccinal, cependant il faut faire attention au faux sentiment de sécurité parce que le vaccin est très efficace pour réduire les cas symptomatiques et les hospitalisations, mais très peu pour réduire les risques de contamination. Ce qui est risqué, c'est de permettre aux étudiants de manger dans les salles de classe le midi, donc sans masque, avant l'entrée d'un groupe. Il demande si l'on peut renverser rapidement cette directive.

M. Filteau réitère qu'il faut prévoir des espaces pour que les étudiants puissent manger, notamment en vue du temps froid. Il souligne que la directive précise que cela doit se faire en respectant la distance de deux mètres. D'autre part, il faut considérer que les salles sont ventilées et que 90 % des étudiants sont vaccinés. Il faut mettre en perspective les risques réels associés.

M. Raynaud est d'avis que la double utilisation des espaces, à la fois pour les cours et pour y manger, est assez dangereuse. Le variant Delta est aérosol, donc il reste dans l'air, et selon les études les ventilations sont insuffisantes pour régler ce problème. Il estime qu'il faut plus de clarté dans les directives, par exemple les salles de classe ne doivent servir qu'à des cours. À son avis, certains accommodements sont dommageables pour les étudiants.

Constatant qu'il est 15 h 30, la présidente des délibérations invite l'Assemblée à aborder le point 9 dont l'étude a été fixée au plus tard à 15 h 30.

AU-0630-8 **RAPPORT DE LA MISSION DU RECTEUR SUR LA LIBERTÉ
D'EXPRESSION À L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL**
- DISCUSSION SUR LES RECOMMANDATIONS

2021-A0021-0629^e-646 MAJ, 646.1

Ce point est abordé après le point 11.

La présidente signale qu'il est 16 h 20 et qu'il reste à traiter du point portant sur les recommandations de la Mission du recteur sur la liberté d'expression en contexte universitaire, un point qui a été reporté de la séance précédente. Elle rappelle qu'il y a 14 recommandations au total, dont 2 ont été adoptées la dernière fois. L'Assemblée sera appelée à les revalider étant donné que la composition de l'Assemblée a changé entre-temps. Elle consulte l'Assemblée au sujet du traitement de ce point à cette heure tardive.

Mme Amiraux exprime sa réserve de discuter tardivement de ces questions. Il lui semble que les enjeux soulevés par les recommandations qui proposent des orientations générales, sur lesquelles les membres de la Mission souhaiteraient entendre des membres de l'Assemblée universitaire, requièrent un peu plus qu'une fin de séance. Elle serait favorable à ce que le point soit reporté. Par ailleurs, elle signale qu'il y a moins de 14 recommandations à adopter.

M. Chénier-Marais demande si l'Assemblée pourrait décider de reporter ce point à une séance extraordinaire qui porterait exclusivement sur cette question pour s'assurer que ce sujet soit traité.

La présidente indique que la manière la plus facile pour cela serait de faire une suspension de séance plutôt qu'une levée de séance.

Le secrétaire général informe que le Comité de l'ordre du jour a anticipé que la prochaine séance de l'Assemblée du 4 octobre devra être plus longue que prévu pour avoir le temps de discuter de la planification stratégique. Dans ce contexte, l'Assemblée pourrait inscrire à heure fixe aussi le point sur la liberté d'expression et s'assurer de couvrir les deux dossiers : la liberté d'expression et les suites de la planification stratégique.

Mme Samson Saulnier constate que même en mettant le point à heure fixe, il est difficile de respecter l'horaire. Elle suggère d'inverser l'ordre du jour et de commencer avec les sujets de discussion de fond et de compléter avec des points d'information et de questions pour s'assurer de couvrir le sujet à la prochaine rencontre.

La présidente des délibérations indique que le règlement de régie interne ne le permet pas pour ce qui est des points statutaires, mais cela pourrait être fait pour le point COVID-19 information et discussion.

S'agissant d'une question importante et d'actualité, M. Boismenu estime nécessaire que cette question soit assurément traitée à la prochaine séance.

Mme Guay abonde en ce sens.

M. Morin demande s'il serait envisageable de suspendre la présente séance de manière à ce que cette question soit le premier et seul point à l'ordre du jour de la prochaine rencontre, quitte à commencer la prochaine séance plus tôt.

M. Arsenault propose le report du point 8 portant sur les recommandations de la Mission du recteur sur la liberté d'expression à la séance de l'Assemblée du 4 octobre, et que cette séance soit intensive, ce qui permettrait d'avoir suffisamment de temps pour l'étude des deux points.

M. Lewis dit appuyer la proposition.

Mme Amiraux signale qu'il y a 11 recommandations, dont 2 ont été adoptées, et une recommandation générale faite au recteur en conclusion de texte.

L'Assemblée est invitée à se prononcer sur la proposition de report du point 8 portant sur les recommandations de la Mission du recteur sur la liberté d'expression. Le vote n'étant pas demandé, la proposition de report est adoptée à l'unanimité.

L'Assemblée se prononce ensuite sur la proposition qui consiste à ce que la prochaine séance soit une séance intensive, afin de s'assurer de couvrir la discussion sur les recommandations de la Mission du recteur sur la liberté d'expression et le rapport Comité d'accompagnement de la planification stratégique. La proposition est appuyée.

M. Janos dit ne pas être contre la proposition, mais observe que compte tenu de l'agenda chargé de plusieurs personnes, il est possible que tous les membres ne puissent être présents pour discuter de cet enjeu très important.

M. Arsenault suggère de traiter le point à heure fixe, soit à 14 h, selon l'horaire déjà prévu à l'agenda des membres de l'Assemblée.

La présidente des délibérations informe que l'horaire des séances est sous la responsabilité du Comité de l'ordre du jour.

Le vote n'étant pas demandé, la proposition de réunion intensive est adoptée à l'unanimité.

AU-0630-9 **RAPPORT D'ÉTAPE DU COMITÉ D'ACCOMPAGNEMENT DE LA PLANIFICATION STRATÉGIQUE**

2021-A0021-0630^e-653, 654

Ce point a été abordé après le point 7.

À l'invitation de la présidente des délibérations, le président du Comité d'accompagnement de la planification stratégique, M. Carl-Ardy Dubois, présente le rapport d'étape du Comité portant sur la démarche du Comité et une appréciation préliminaire extraite de cette démarche en termes d'énoncés de vision, de mission, de valeurs, d'objectifs et de stratégies, à l'aide d'une présentation électronique. Les membres ont reçu les documents suivants : *L'Université de demain. Philosophie, processus et consultations : un bilan* (document 2021-A0021-0630^e-653) et *L'Université de demain - 2032 Planification stratégique. Notre plan de navigation* (document 2021-A0021-0630^e-654).

M. Saul s'informe sur la procédure. Notamment, est-ce que l'Assemblée est invitée à adopter ce rapport ou s'il s'agit d'une information préliminaire ?

M. Dubois indique que le présent rapport est un rapport d'étape qui est soumis pour questions et commentaires au Comité. Un rapport final sera déposé à la prochaine séance de l'Assemblée pour une discussion de fond.

M. Leclair dit avoir été frappé par l'absence de références explicites au développement du sens critique dans la définition de la mission pédagogique de l'Université ou dans les valeurs organisant la planification stratégique. Pour lui, le cœur de l'identité universitaire est le développement du sens critique de ses enseignants et de ses étudiants. Il entend par « développer le sens critique » de mettre en lumière, pour les enseignants et pour les étudiants, ce qui constitue les bases de validité de la connaissance. Il demande au Comité s'il ne serait pas important de rappeler, plus qu'il ne le fait, l'importance du développement du sens critique dans la planification stratégique. Il estime que cela devrait être affirmé de manière plus forte.

M. Dubois reçoit la suggestion : cela pourra être rendu plus explicite notamment dans les valeurs.

M. Gaudreault-DesBiens indique que cet aspect est implicite, mais que cela pourrait être rendu plus explicite, notamment dans le descriptif de la valeur de responsabilité où il pourrait être ajouté la responsabilité d'outiller les étudiants afin qu'ils développent ce sens critique. Il tient pour acquis que le Comité suggérera à son équipe de procéder à cette modification qu'il accueille favorablement.

Mme Guay ajoute que la prochaine séance de l'Assemblée universitaire devrait porter sur le document qui sera déposé par le Comité. La présidente des délibérations réitère que la discussion de fond aura lieu à ce moment. L'objectif aujourd'hui est de faire des commentaires au comité.

M. Simonet informe qu'à la suggestion du Comité, le sondage qui a été fait à l'interne sera aussi déployé auprès des diplômés. Cet ajout démontre bien la capacité du vice-rectorat à la planification d'être ouvert aux suggestions du Comité.

AU-0630-10 **ÉLECTION D'UNE OU D'UN MEMBRE AU COMITÉ DE NOMINATION**

2021-A0021-0630^e-649, 650

Le secrétaire général indique que les membres ont reçu la liste des personnes mises en candidature par des membres de l'Assemblée universitaire en vue de l'élection d'une ou d'un membre au Comité de nomination ; l'élection se déroule selon la procédure prévue à l'article 20.02 des statuts. Les membres ont également reçu les notes biographiques des candidats. Les personnes suivantes ont accepté leur mise en candidature :

Madame Isabelle Daoust
Adjointe au vice-doyen aux études
Faculté des arts et des sciences

Madame Catherine Dionne
Étudiante
Département de psychologie
Faculté des arts et des sciences

Monsieur Jesús Vázquez-Abad
Professeur agrégé
Département de didactique
Faculté des sciences de l'éducation

M. Fallu suggère qu'il serait utile d'assortir le vote d'une durée précise plutôt que d'attendre que la majorité des membres aient voté, ce qui lui paraît plus objectif.

La présidente des délibérations indique qu'elle tient compte du nombre de personnes dans l'Assemblée et essaie d'attendre qu'elles aient voté pour annoncer la fin de la votation.

M. Fallu estime que cela devrait être une décision de l'Assemblée, soit un pourcentage ou une durée, mais à son avis cela ne devrait pas relever d'un choix personnel. Pour sa part, il préférerait une durée fixe.

La présidente indique qu'il ne s'agit pas d'un choix personnel, mais de s'assurer que tous les membres puissent voter, en annonçant clairement par un décompte la fin du vote.

L'Assemblée procède au scrutin. Au terme du quatrième tour, Mme Catherine Dionne est déclarée élue avec 43 voix en sa faveur sur 85 voix exprimées.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

l'Assemblée universitaire nomme au Comité de nomination :

- Mme Catherine Dionne, étudiante au Département de psychologie de la Faculté des arts et des sciences, comme membre du Comité de nomination, pour un mandat de quatre ans se terminant le 31 mai 2025, mais ne dépassant pas son mandat comme membre de l'Assemblée universitaire.

AU-0630-11 **COMITÉ DE NOMINATION DE L'ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE :
RECOMMANDATIONS RELATIVES À LA NOMINATION DE MEMBRES
À DIFFÉRENTS COMITÉS**

2021-A0021-0630^e-651, 652

À l'invitation de la présidente des délibérations, le président du Comité de nomination de l'Assemblée universitaire (CNAU), M. François Courchesne, présente les recommandations relatives à la nomination de membres à différents comités, consignées au document 2021-A0021-0630^e-651. Les membres ont également reçu les notes biographiques des candidats.

AU-0630-11.1 **COMITÉ DES DIFFÉRENTS : NOMINATION D'UNE OU D'UN
MEMBRE SUPPLÉANT AUX AUTRES MEMBRES**

Le président du Comité de nomination indique que le Comité recommande la candidature de Mme Miriam Cohen, ayant retenu, entre autres, son expérience en droit international et en droit humain.

M. Arsenault remercie M. Courchesne d'avoir éclairé sur ce qui a guidé le Comité dans sa recommandation. Il souhaite remettre en candidature Mme Anne Marchand dont les expériences passées dans des situations conflictuelles lui paraissent intéressantes.

L'Assemblée procède au scrutin et élit Mme Miriam Cohen à la majorité des voix (48 voix exprimées en sa faveur, et 36 voix en faveur de Mme Marchand).

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

l'Assemblée universitaire nomme au Comité des différents :

- Mme Miriam Cohen, professeure agrégée à la Faculté de droit, comme membre suppléante aux autres membres pour un mandat de trois ans échéant le 31 mai 2024.

AU-0630-11.2 **COMITÉ DE L'ORDRE DU JOUR : NOMINATION DE TROIS MEMBRES
DE L'ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE**

Le président du Comité de nomination indique que le Comité recommande la candidature de M. David Lewis, pour une représentation des chargés de cours à ce comité ; M. Jean Leclair en raison notamment de ses compétences dans le domaine de la gouvernance ; et Mme Isabelle Thomas qui déjà été membre de ce Comité et qui a été renommée membre de l'Assemblée universitaire par sa faculté.

M. Arsenault signale qu'en recevant le dossier de séance et les choix du comité, il s'est étonné que le Comité ait recommandé Mme Thomas considérant que, jusqu'à vendredi dernier, la liste des membres de l'Assemblée disponible sur le site du Secrétariat général n'indiquait pas que Mme Thomas avait un nouveau mandat à l'Assemblée universitaire. Il note que la composition de l'Assemblée sur le site du Secrétariat général n'avait pas été mise à jour.

Le secrétaire général reconnaît qu'il y a eu des délais dans la mise à jour du vade-mecum. Il est de la responsabilité du Comité de nomination, lorsqu'il fait une nomination, de s'assurer que les gens qu'il recommande sont éligibles. Lorsque le CNAU a fait sa recommandation, il s'est assuré que Mme Thomas était membre de l'Assemblée universitaire en bonne et due forme.

Le président du comité confirme, ajoutant que cela a été fait en date du 30 août.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

l'Assemblée universitaire nomme au Comité de l'ordre du jour :

- M. Jean Leclair, professeur titulaire à la Faculté de droit, comme membre, pour un mandat de quatre ans échéant le 31 mai 2025, mais ne dépassant pas son mandat à titre de membre de l'Assemblée universitaire ;
- M. David Lewis, chargé de cours au Département d'anthropologie de la Faculté des arts et des sciences, comme membre, pour un mandat de quatre ans échéant le 31 mai 2025, mais ne dépassant pas son mandat à titre de membre de l'Assemblée universitaire ;
- Mme Isabelle Thomas, professeure titulaire à l'École d'urbanisme et d'architecture de paysage de la Faculté de l'aménagement, comme membre, pour un deuxième mandat de quatre ans échéant le 31 mai 2025, mais ne dépassant pas son mandat à titre de membre de l'Assemblée universitaire.

AU-0630-11.3 COMITÉ DE LA RECHERCHE : NOMINATION D'UN ÉTUDIANT OU D'UNE ÉTUDIANTE

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

l'Assemblée universitaire nomme au Comité de la recherche :

- M. Alexis Ferland, étudiant à la maîtrise en affaires publiques et internationales au Département de science politique de la Faculté des arts et des sciences, comme membre étudiant, pour un mandat de deux ans échéant le 31 mai 2023.

AU-0630-11.4 COMITÉ D'ACCOMPAGNEMENT DE LA PLANIFICATION STRATÉGIQUE : NOMINATION D'UN PROFESSEUR OU UNE PROFESSEURE MEMBRE DE L'ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE ET D'UN MEMBRE PARI MI LES CADRES, PROFESSIONNELS ET PROFESSIONNELLES DE L'ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE

Pour le poste réservé à un professeur ou une professeure, le président du Comité de nomination indique que le Comité recommande la candidature de M. Gilles Soulez, professeur à la Faculté de médecine, afin de favoriser une diversité de représentation des secteurs disciplinaires au sein de ce comité.

M. Arsenault souhaite remettre en candidature Mme Isabelle Brault qui enseigne dans un programme clinique et qui est professeure agrégée. Sa candidature répond aux critères indiqués dans la composition du Comité, soit d'avoir une personne provenant du domaine clinique et des professeurs à différentes étapes de la carrière professorale.

L'Assemblée procède au scrutin et élit Mme Isabelle Brault à la majorité des voix (53 voix exprimées en sa faveur, et 31 voix en faveur de M. Gilles Soulez).

Pour le poste réservé à une ou un membre parmi les cadres, professionnels et professionnelles de l'Assemblée universitaire, M. Courchesne indique que le Comité recommande la candidature de Mme Chloée Ferland-Dufresne en raison de son expérience au sein de différents comités.

M. Ghanty souhaite remettre en candidature Mme Filion qui est agente de recherche au Centre de recherche en reproduction animale. Il estime qu'elle serait un apport intéressant pour le Comité d'accompagnement de la planification stratégique qui inclut la recherche comme élément central de l'UdeM.

L'Assemblée procède au scrutin et élit Mme Chloée Ferland-Dufresne à la majorité des voix (47 voix exprimées en sa faveur, et 35 voix en faveur de Mme France Filion).

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

l'Assemblée universitaire nomme au Comité d'accompagnement de la planification stratégique :

- Mme Isabelle Brault, professeure agrégée à la Faculté des sciences infirmières, comme professeure membre élue de l'Assemblée universitaire, pour un mandat de deux ans échéant le 31 mai 2023, mais ne dépassant pas son mandat à titre de membre de l'Assemblée universitaire ;
- Mme Chloée Ferland-Dufresne, responsable des activités culturelles à l'Accueil et intégration des Services aux étudiants, comme membre parmi les cadres, professionnels et professionnelles de l'Assemblée universitaire, pour un mandat de deux ans échéant le 31 mai 2023, mais ne dépassant pas son mandat à titre de membre de l'Assemblée universitaire.

AU-0630-12 **PROCHAINE SÉANCE**

La prochaine séance, qui sera une séance intensive, aura lieu le lundi 4 octobre 2021.

AU-0630-13 **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

Sur résolution, la séance est levée à 16 h 36.

Le président,

Le secrétaire général,

Daniel Jutras

Alexandre Chabot

Adopté le 4 octobre 2021, délibération AU-0631-2